

Identification du module

Personnes ciblées : Personnes titulaires d'un CFC ou au bénéfice d'une formation équivalente.

Temps indicatif : Pour un traitement méthodique-didactique approprié du module, nous recommandons aux prestataires de planifier environ 20 heures de cours (~ 27 leçons de 45 min).

1. Compétences

Après avoir réussi le module, vous êtes en mesure de déterminer les trois éléments nécessaires à la formation d'un contrat et d'expliquer les bases du droit de la responsabilité civile. Vous pouvez analyser les problèmes apparaissant souvent dans les contrats de travail et identifier les lacunes dans les dispositions du droit du contrat de travail et la Convention collective de travail (CCT). Par ailleurs, vous êtes en mesure d'analyser la conformité juridique d'un contrat d'entreprise simple et la clarté du contenu ; lors de cas concrets de contrats d'entreprise simples, vous identifiez les cas nécessitant un conseil spécialisé (juridique). L'application des principes juridiques généraux du droit privé à des cas concrets, la description de la structure et du fonctionnement de notre ordre étatique ainsi que la structure de l'ordre juridique suisse viennent parfaire vos connaissances.

2. Sujets / objectifs

- | | |
|----------------|--|
| Sujet : | 1. Bases du droit de la responsabilité civile et du droit des contrats |
| Objectifs : | <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Vous montrez, à l'aide de mots simples et d'exemples, l'importance et les raisons de la formation de l'obligation (C2). 1.2 Vous expliquez, à l'aide de cas d'école simples, les conditions et conséquences d'une responsabilité extracontractuelle (C2). 1.3 Vous expliquez, à l'aide de mots simples, la notion et la nature d'un contrat (C2). 1.4 Vous citez les trois principaux éléments nécessaires à la formation d'un contrat (C1). 1.5 Vous citez les deux phases de la conclusion du contrat (C1). 1.6 Vous décrivez, à l'aide d'un exemple tiré du quotidien de l'entreprise (offre / acceptation etc.), la conclusion d'un contrat (C2). 1.7 Vous formulez vos propres exemples pour expliquer les quatre vices au moment de la conclusion du contrat (C2) 1.8 Vous expliquez, à l'aide de vos propres exemples, les limites de la liberté de contracter (immoralité, impossibilité, illicéité) (C2). 1.9 Vous déterminez, à l'aide d'un cas concret dans votre entreprise, les trois éléments de l'exécution d'un contrat (objet, temps, lieu) (C3). |
| Sujet : | 2. Bases du droit du contrat de travail et de la Convention collective de travail (CCT). |
| Objectifs : | <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Vous citez toutes les conditions formelles (exigences formelles légales du droit du contrat de travail) requises pour la conclusion du contrat de travail (C1). 2.2 Vous expliquez, à l'aide de cas concrets de votre choix, les obligations des parties contractantes (C2). |

- 2.3 Vous décrivez de manière brève et concise la création et l'effet de la CCT (C2).
- 2.4 Vous citez trois avantages importants d'une CCT (C1).
- 2.5 Vous appliquez les dispositions de la CCT à trois situations concrètes tirées du quotidien de votre entreprise (C3).
- 2.6 Vous citez les problèmes apparaissant souvent dans les contrats de travail (C1).
- 2.7 Vous analysez les problèmes apparaissant souvent dans les contrats de travail (C4).
- 2.8 Vous identifiez, dans le cas concret d'un contrat de travail simple, les lacunes dans les dispositions du droit du travail et de la Convention collective de travail (CCT) (C4).

Sujet :

3. Bases du contrat d'entreprise (avec la norme SIA 118)

Objectifs :

- 3.1 Vous citez toutes les conditions formelles (exigences formelles prescrites légalement) nécessaires pour la conclusion d'un contrat d'entreprise (C1).
- 3.2 Vous expliquez, à l'aide de cas concret de votre choix, les obligations des parties contractantes (C2)
- 3.3 Vous citez les problèmes apparaissant fréquemment lors de contrats d'entreprise (C1).
- 3.4 Vous analysez les problèmes apparaissant fréquemment lors de contrats de travail (C4).
- 3.5 Vous expliquez les caractéristiques de la norme SIA 118 (C2).
- 3.6 Vous identifiez les principales divergences entre la norme SIA 118 et les dispositions du contrat d'entreprise selon le CO (C2).
- 3.7 Vous citez les conditions pour que la norme SIA fasse partie intégrante d'un contrat d'entreprise (C1).
- 3.8 Vous montrez quelles adaptations individuelles peuvent être réalisées dans la norme SIA 118 (C2).
- 3.9 Vous évaluez, à l'aide d'un cas concret d'un contrat d'entreprise simple, la conformité juridique et la clarté d'un contenu (C6).
- 3.10 Vous décidez, pour des cas concrets de contrats d'entreprise simples, lesquels nécessitent un conseil spécialisé (juridique) (C6).

Sujet :

4. Structure et fonctionnement de notre ordre étatique

Objectifs :

- 4.1 Vous décrivez, à l'aide de vos propres mots, le fonctionnement de la démocratie directe, à l'aide des trois niveaux de la législation (constitution, loi, ordonnance), en tenant compte des possibilités de participation du citoyen (C2).
- 4.2 Vous expliquez, en prenant l'exemple de votre domicile, la division des pouvoirs en trois niveaux hiérarchiques (Confédération, canton, commune) (C2).
- 4.3 A l'aide d'un exemple concret tiré du quotidien de l'entreprise (p.ex. taux de la valeur ajoutée), vous décrivez de manière brève et précise la procédure permettant d'exercer une influence sur la législation (C2).

Sujet :

5. Structure de l'ordre juridique suisse

Objectifs :

- 5.1 Vous décrivez le fonctionnement de notre ordre juridique dans le contexte de l'évolution de notre ordre social (C2).

- 5.2 Vous expliquez, à l'aide de vos propres mots, les cinq principales sources juridiques utilisées par un juge lorsqu'il apprécie un cas (C2).
- 5.3 Vous appliquez, à l'aide d'un cas concret simple, les principes juridiques généraux du droit privé (article introductif du CC) (C3).
- 5.4 Vous déterminez, à l'aide de cas concrets simples tirés du quotidien (p. ex. droit successoral, droits réels), les articles correspondants dans le CC et le CO (C3).

3. Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen écrit de 60 minutes.

L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen. Une partie de l'examen du module peut être effectuée sans documents écrits.

4. Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.